



La Lettre d'information de Molsheim

N°1 - 2013

**Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 15 février 2013
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

**Point 1 : Approbation du PV
de la séance ordinaire du
7 décembre 2012**

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2012.

**Point 2 : Délégations
permanentes du maire -
article L2122-22 du CGCT :
compte-rendu d'information
pour la période du 4^e tri-
mestre 2012**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de cinq marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- décidé de fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public communal imputable à France Telecom pour l'année 2011 à 3 397,39 € TTC
- autorisé l'association Arts & cloître à utiliser un local à la Chartreuse en vue d'organiser un cycle de conférences pour la saison 2012-2013
- autorisé le club hippique à occuper le terrain du Zich dédié à un manège équestre jusqu'au 28 février 2019
- délivré 14 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et deux concessions dans celui situé au quartier du Zich
- renoncé 19 fois à l'exercice du droit de préemption
- accepté les versements en règlement définitif de 11 préjudices occasionnés par des tiers sur la période du 23 juillet 2009 au 1^{er} septembre 2010 pour un montant total de 21 763,08 €.

**Point 3 : Débat d'orientation
budgétaire - exercice 2013**

Ce point est abordé en pages 5 et 6 du présent compte-rendu, sur le feuillet séparé.

**Point 4 : Réaménagement
de la maison Streicher -
Attribution du marché de
maîtrise d'œuvre**

En 2010, le rez-de-chaussée de la maison du général François Ignace de Streicher abritant la garderie du Centre a été agrandi et mis en conformité. Pour faire face à des besoins nouveaux et à une demande croissante de la garde des enfants scolarisés à l'école maternelle du Centre, il est envisagé de réaménager le reste des bâtiments pour un montant total estimé à 897 000 € TTC. A terme, ces bâtiments pourront également accueillir des associations. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Claude Schwengler pour un taux d'honoraires de 8 % sur le montant des travaux.

**Point 5 : Cession foncière
au Leimengrub - Commu-
nauté de communes de la
région de Molsheim-Mutzig**

La Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig (Comcom) souhaite procéder à l'extension du réseau de pistes cyclables en aménageant un tronçon permettant la liaison entre Dachstein et Molsheim depuis le quartier des Prés. Il s'avère qu'une partie de l'emprise foncière concernée par cette future infrastructure appartient à un exploitant agricole. Cet agriculteur accepterait la cession d'une bande de 7,48 ares au profit de la Communauté de communes en contrepartie de l'acquisition d'une emprise de même contenance à proximité de terres qu'il exploite au *Leimengrub*, sur le ban de Molsheim et qui appartient à la Ville.

Le Conseil municipal a décidé de céder cette parcelle à la Comcom pour un montant total net vendeur de 598,40 €.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 15 février 2013 -

Point 6 : Renouvellement de l'engagement d'un agent non titulaire – Report de la limite d'âge

Les missions de concierge et de gardien de la Maison multi associative ont été confiées à un agent du service technique, logé sur place pour nécessité de service. Cet agent a été recruté sur la base d'un contrat d'un an qui arrive à échéance le 31 mars 2013. Né en 1948, il sera atteint par la limite d'âge de 65 ans au mois de mars mais la réglementation autorise le report de cette limite d'âge dans la limite d'un an pour cet agent. A la demande de l'agent, il a été décidé de renouveler son contrat pour une nouvelle année, soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Point 7 : Subvention à l'Office municipal des sports de la Ville de Molsheim – Avance sur la dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2013

Le Conseil municipal a accordé une avance de trésorerie de 15 000 € sur la subvention annuelle octroyée chaque année à l'Office municipal des sports.

Point 8 : Attribution d'une subvention à l'association Savoir-faire – Edition 2013

L'association Savoir-faire promeut les métiers manuels de l'artisanat par l'organisation du salon de la Semaine du savoir-faire au printemps. Etant donné l'intérêt que représente une telle manifestation sur le territoire de Molsheim, le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association Savoir-faire afin de soutenir son action. Le salon de la semaine du Savoir-faire fêtera cette année son 35^e anniversaire et se déroulera **du vendredi 15 au dimanche 24 mars**. L'entrée est gratuite. L'édition 2013 regrouperait 53 exposants représentant 51 métiers de l'artisanat.

Point 9 : Attribution d'une subvention à L'association des Amis de l'orgue Silbermann de Molsheim – Exercices 2013

Les Amis de l'orgue Silbermann organisent chaque année une série de concerts en l'Eglise des Jésuites de Molsheim. Afin de soutenir l'action culturelle de cette association, l'assemblée délibérante a décidé de lui attribuer une subvention de 900 € pour les trois concerts programmés en 2013, soit 300 € par représentation. Outre le concert de la Passion, les Amis de l'orgue Silbermann invitent d'ores et déjà les mélomanes à venir découvrir "le Prisme musical", opus qui réunira l'Orchestre philharmonique du Cercle Saint-Georges, la chorale paroissiale Sainte-Cécile, le Cœur de femmes, et le Chœur d'hommes 1856. Deux représentations sont prévues **les 19 et 20 octobre** en l'Eglise des Jésuites.

Point 10 : Subvention exceptionnelle à la section Segpa du collège Rembrandt Bugatti – Projet capoeira

Dans le cadre de la journée des talents clôturant l'année scolaire 2012/2013, les élèves de la section Segpa du collège Rembrandt Bugatti envisagent de monter un spectacle inédit de capoeira, un art martial afro-brésilien mélangeant techniques de combat et danses du temps de l'esclavage. Afin de soutenir ce projet, l'assemblée délibérante a décidé d'attribuer une subvention de 300 € au titre de l'année 2013.

Point 11 : Attribution d'une subvention à la section Segpa du collège Rembrandt Bugatti au titre d'un voyage scolaire à Berlin

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 144 € à la section Segpa du collège Bugatti. Cette subvention contribue au financement d'un séjour culturel qui se déroulera à Berlin pendant quatre jours, du 21 au 24 mai, et concerne quatre élèves originaires de Molsheim.

Point 12 : Attribution de trois subventions à l'école élémentaire des Tilleuls – Classes de découverte à Muckenbach et séjour linguistique en Allemagne

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation totale de 4 680 € à l'école élémentaire des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement de deux classes de découverte qui se dérouleront à Muckenbach pendant cinq jours, du 18 au 22 mars pour la première et du 13 au 17 mai pour la seconde ainsi qu'au financement d'un séjour linguistique en Allemagne qui se tiendra du 22 au 24 mai. Ce sont, au total, 112 élèves originaires de Molsheim qui bénéficieront de ce soutien.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim - Séance du 15 février 2013 -

Point 13 : Attribution d'une subvention à l'école La Doctrine chrétienne de Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 65 € à l'école La Doctrine chrétienne de Strasbourg.
Cette subvention contribue au financement d'une classe de neige qui s'est déroulée pendant cinq jours du 11 au 15 février à Orbey et qui concernait un élève originaire de Molsheim.

Point 14 : Avis de principe sur la modification du Plan d'occupation des sols de la Ville de Molsheim - Modification n°11

Le Conseil municipal a émis un avis favorable de principe pour procéder aux modifications proposées et lancer l'enquête publique nécessaire à la modification n°11 du Plan d'occupation des sols. La modification n°11 a pour objet :

- de reclasser en UAc des terrains actuellement classés en UXc et situés entre la route de Dachstein et la voie ferrée
- de supprimer l'emplacement réservé A24 relatif à la création d'une voie nouvelle interquartier
- d'implanter un club-house commun aux apiculteurs et arboriculteurs en secteur NCf
- d'ajouter un emplacement réservé A9 pour créer un rond-point à l'entrée de la ville

Point 15 : Approbation de la modification n°10 du Plan d'occupation des sols

Le Conseil municipal a approuvé le projet de modification simplifiée n°10 du Plan d'occupation des sols conformément à l'article L123-19(b) du Code de l'urbanisme et suite à l'avis favorable établi par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 septembre au 5 octobre 2012. La modification n°10 a pour objet :

- d'autoriser la mise en place de ruchers sur l'ensemble du ban communal
- de réglementer le stationnement des véhicules en UAg
- de réglementer l'emprise au sol en secteur UAg : "la superficie construite ne pourra pas excéder 25 % de la surface totale du terrain" (article 9 UA)
- d'interdire les toits plats dont la hauteur à l'acrotère dépasse 3 mètres en zones UA, UB, INA et NC
- d'interdire les logements en zones UX et INA2 (zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services)
- d'adapter les indications de surface à la législation en vigueur, et donc ne plus mentionner la Surface hors œuvre nette (SHON) ou la Surface hors œuvre brute (SHOB), mais uniquement la surface de plancher
- d'ajouter un emplacement réservé A8 (220 m²) pour créer une liaison entre la rue des Etudiants et la cour de la Mairie
- de procéder à des rectifications matérielles (mention concernant la voie de contournement Est remplacée par RD 1422, voie de contournement de Molsheim) et mise en concordance réglementaire (concernant la superficie pour le stationnement d'un véhicule, auparavant 25 m², y compris les accès, remplacée par "15 m², correspondant à une aire de 3 mètres par 5 mètres directement accessible").

Point 16 : Approbation du périmètre de protection modifié (PPM) autour des monuments historiques de la commune de Molsheim

Dans son courrier du 14 juin 2012, l'architecte des Bâtiments de France proposait de modifier les servitudes relatives aux abords des monuments historiques avec l'application d'un périmètre de protection modifié ou PPM qui permettrait d'adapter la servitude au monument.

Le Conseil municipal a décidé d'approuver ce PPM dont les plans figurent ci-dessous. Les monuments concernés par le PPM de Molsheim se situent dans deux zones. La première est liée à la seule présence du menhir ou *Lange Stein* situé près de la Zone Ecoparc à la jonction des territoires d'Altorf, Dorlisheim et Molsheim (suite en page 4).

Périmètre de protection modifié autour du menhir dit *Lange Stein*

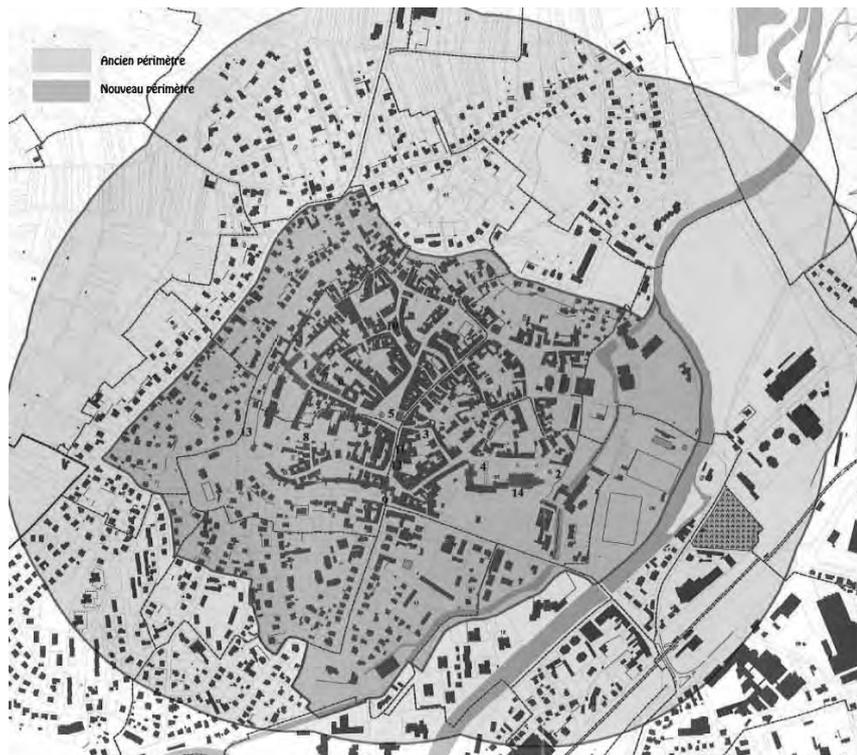


■ Ancien périmètre
■ Nouveau périmètre

Point 16 : suite

(Suite de la page 3) La seconde zone est située au Centre-ville.

Périmètre de protection
modifié au centre-ville



Point 17 : Avenant n°3 à la convention de transfert du service d'incendie et de secours de la commune de Molsheim vers le Sdis du 67

Suite à l'achèvement des travaux de construction et l'occupation du nouveau Centre de secours principal de Molsheim, il convient de réglementer l'aspect juridique régissant l'ancienne caserne. En effet une convention liait la Ville et le centre de secours. Il a ainsi été décidé d'approuver le projet d'avenant n°3 proposé par le Sdis afin que l'ancien bâtiment mis à la disposition du centre de secours revienne à la commune.

Point 18 : Dénomination d'une voie en impasse – Jonction de la rue de la Source et de la rue des Rochers

Le passage permettant d'accéder de la rue des Rochers à la rue de la Source située en contrebas n'avait jusqu'alors aucune dénomination. Après consultation des riverains, il a été décidé de baptiser cette voie en impasse, "Chemin des Rochers".

Point 19 : Délégation de service public du camping municipal – Rapport annuel 2012

Le rapport annuel 2012 de la délégation de service public du camping municipal indique une augmentation du chiffre d'affaires de 5,8 % par rapport à l'exercice précédent. S'agissant de la fréquentation des cinq mobil-home, il apparaît un léger infléchissement de la durée moyenne de séjour entre 2011 et 2012 (4,39 contre 5,25 nuitées). Quant aux emplacements dédiés aux tentes, le camping enregistre une augmentation des nuitées de près de 3 points. Près de 40 % de la population fréquentant le camping est d'origine française. Les Hollandais arrivent en deuxième position avec 30 %. Sur la dernière marche du podium, se trouve l'Allemagne (15 %) devant le Danemark, la Belgique et la Grande Bretagne. Sur un chiffre d'affaires de près de 160 000€, le camping dégage un résultat net de 11 800 €. La redevance annuelle du délégataire (et donc perçue par la Ville) s'établit à 18 544 €.

Divers : Information générale sur le Conseil unique d'Alsace – Référendum du 7 avril

A l'issue de la séance, Monsieur le maire a plaidé en faveur du Conseil unique d'Alsace et du référendum du 7 avril. "J'y crois profondément et fondamentalement" a-t-il insisté. L'Alsace est la plus petite région de France en superficie. La fusion représente, selon lui, un atout en termes de simplification et d'efficacité au niveau des différents champs de compétence. Elle permettrait en outre des économies structurelles. Par ailleurs "Dire oui à l'Alsace" renforcerait le positionnement de l'Alsace vis-à-vis de la capitale, de l'Europe et de nos voisins allemands. Unifier en une seule collectivité les deux Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec le Conseil régional d'Alsace est une chance pour toute notre région.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

Séance du 15 février 2013

Les orientations budgétaires de 2013

Dette remboursée, fiscalité maintenue,
Importantes dépenses d'investissement pour préparer l'avenir

Le débat d'orientation représente une étape obligatoire avant l'adoption du budget primitif voté avant le début de l'exercice en cours. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, il permet au maire de fixer les grandes orientations budgétaires 2013.

UN CONTEXTE DE RIGUEUR TROUBLE PAR QUATRE CRISES :

La crise économique est toujours présente, le PIB a enregistré une diminution de 0,3 % au 4^e trimestre 2012. Parallèlement, la **crise financière** engendre de douloureuses conséquences pour les collectivités locales. Côté recettes, les collectivités sont confrontées à une **crise des ressources** : le gouvernement a confirmé la réduction sur deux ans de 4,5 milliards d'euros des concours financiers de l'État aux collectivités locales. Par ailleurs, la Ville doit contribuer à un fonds de péréquation destiné aux communes moins riches. De 44 000 € en 2012, ce montant estimé à 104 000 € pour 2013 devrait atteindre les 300 000 € dans les cinq années à venir !

Enfin, les communes doivent faire face à une véritable **crise de confiance** des acteurs économiques : les entreprises investissent moins et le pouvoir d'achat de beaucoup de citoyens stagne et diminue.

LES DEPENSES 2012 :

En 2012, la Ville de Molsheim aura dépensé 15 903 000 € soit 1 668 € par habitant. Grâce à une gestion rigoureuse, l'exécution du budget principal se solde par un excédent de 1 176 000 €. La cité Bugatti continue à investir : c'est l'une des rares villes moyennes dont les dépenses d'investissement (DI) s'établissent à quelque 797 € par habitant contre 400 € en moyenne pour des communes de même strate.

MOLSHEIM, UNE VILLE EN BONNE SANTE FINANCIERE :

Malgré cette conjoncture morose, et grâce à une vraie maîtrise des dépenses de fonctionnement, à une capacité d'investissement préservée et aussi à l'apurement des dettes, Molsheim peut être considérée comme **une ville en bonne santé financière**.

CINQ ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013

- **Maîtriser les dépenses de fonctionnement**
- **Préserver le niveau d'investissement**
- **Atteindre et maintenir une dette zéro**
- **Conserver des taux de fiscalité inchangés pour la 8^e année consécutive (exceptées les revalorisations des bases effectuées par l'Etat et indexées sur l'inflation)**
- **Rester prudents dans un contexte de réforme fiscale et de crise des finances publiques**

**“Pour l'avenir ce qui nous mène c'est moins l'urgence, que l'envie de faire
MAIS SANS AUGMENTATION DE LA PRESSION FISCALE.”**

LES INVESTISSEMENTS A VENIR :

En 2013, la Ville envisage de poursuivre son programme d'investissements:

* Achèvement des projets d'envergure en cours :

- la Liaison interquartiers
- la réfection de la rue des Remparts et de ses réseaux secs

* Financement de nouveaux chantiers :

- le réaménagement de la Maison du Général Streicher
- l'aménagement de la Mairie
- la réfection et l'éclairage de la piste cyclable sur la digue derrière Weldom

* Maintien des dotations habituelles : écoles, culture, voiries, espaces verts, éclairage public...

D'autres opérations sont envisagées, selon l'actualité des dossiers et selon les marges disponibles au moment de l'adoption du budget.

POUR CONCLURE :

Le budget 2013 s'inscrit dans la prolongation des budgets passés et prépare les actions publiques futures.

C'est un budget serein, calme basé sur des équilibres que la Ville espérait atteindre depuis longtemps

Evolution de la dette de Molsheim

EVOLUTION DU CAPITAL ET DES INTERETS

